

DATE DE
CONVOCAION
14/04/2026

DATE D’AFFICHAGE
14/04/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	20
VOTANTS	23

L’an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 avril 2026 par le Maire, conformément à l’article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, WOITTEQUAND Martine, BAUCHET Mélanie, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, DUBUT Aurélie, DURCAK Marie, LEFEBVRE Nora et Messieurs DELATTRE Jean-François, REGNIER Jean-Luc, LECOMTE José, NUTTIN Didier, BOULANGER Joffrey, BOUCHEZ Julien, VANDERSCHILT Jean-Yves, L’ECLUSE Jean-Philippe, LEMAIRE Théo, HOSSELET Vincent.

Absents excusés : Messieurs COCQUELET Jean-Noël (procuration à Monsieur LECOMTE José), BIACHE Sébastien (procuration à Monsieur DELATTRE Jean-François), et Madame CACHEUX Séverine (procuration à Monsieur BOULANGER Joffrey).

Était absent non excusé : /

OBJET : Vote des subventions 2026
Délibération n°31-2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu’il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l’aide financière de la Ville, et que les associations et organismes concernés participent au développement d’actions d’intérêt local, Monsieur le Maire invite l’Assemblée à procéder au vote des différentes subventions allouées pour 2026.

Sont sortis, successivement, afin de ne pas prendre part au vote relatif à une association dont ils sont membres, les élus concernés.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a voté les montants de subventions suivants sous réserve que les associations fournissent leur bilan de l’exercice N-1, budget pour l’exercice 2026 et comptes rendus des Assemblées Générales, par 19 voix pour, et 4 abstentions (Mesdames DUBUT Aurélie, DURCAK Marie et Messieurs VANDERSCHILT Jean-Yves, L’ECLUSE Jean-Philippe)

- Association d’Intervention aux Démunis par l’Entraide et la Réception (AIDER) - Avesnes – Haspres- Noyelles 400,00 €
- Association Arts et Loisirs de Haspres 13 000,00 €
Il est précisé que Messieurs LECOMTE José, L’ECLUSE Marie Jean-Philippe et Madame LEMOINE Chantal, Conseillers Municipaux et membres du bureau de cette association, n’ont pas pris part au débat et au vote.

- Club du 3^{ème} Age et Invalides d'Haspres
*Il est précisé que Monsieur LECOMTE José, Conseiller Municipal
et membre du bureau de cette association, n'a pas pris part au débat et au vote.*
- Club des Pitchounes 400,00 €
- Club Laïque de Gymnastique d'Entretien de Haspres 330,00 €
- Club d'Entretien et de Musculation 1000,00 €
- Collège Emile Littré – Douchy-les-Mines 150,00 €
- Coopérative scolaire maternelle de Haspres 500,00 €
- Coopérative scolaire élémentaire de Haspres 1 100,00 €
- Croix Rouge Française – Denain 50,00 €
- Cyclo Club Hasprien 440,00 €
- Association Des Donneurs de Sang Bénévoles du Valenciennois 500,00 €
- La Fanfare Municipale de Haspres 4 000,00 €
*Il est précisé que Monsieur REGNIER Jean-Luc, Conseiller Municipal
et membre du bureau de cette association, n'a pas pris part au débat et au vote.*
- Association agréée La Gaule Hasprienne pour la pêche et la
protection du milieu aquatique 1 300,00 €
- Association de scrapbooking « Scrap à Haspres » 275,00 €
- Association Sporting Club d'Haspres (Karaté MKC) 1 000,00 €
*Il est précisé que Monsieur LECOMTE José, Conseiller Municipal
et membre du bureau de cette association, n'a pas pris part au débat et au vote.*
- Secours Catholique 50,00 €
- Association Les Archers St Hugues de Haspres 650,00 €
- Football Club Hasprien 3 300,00 €
- Association Les Vétérans de l' U.S.H. 450,00 €
- Les Couleurs Haspriennes 220,00 €
- Chambre des Métiers du Nord (C.F.A.) 200,00 €
- C.A.P.E.R. / Comité Amiante Prévenir et Réparer 120,00 €
- Amicale des Secrétaires Généraux de Mairie / DGS du Canton 50,00 €
- Institut de Recherches sur le Cancer de Lille 50,00 €
- Amicale du Lycée Kastler Denain 150,00 €

• Syndicat Intercommunal de Gestion du L.E.P. Hort	
• Haspres Athlétique Club 59	
• Association Pascha(t)sanstoit	200,00 €
• C.C.A.S. de Haspres <i>Il est précisé que les Conseillers Municipaux qui sont membres de la Commission Administrative du C.C.A.S. de Haspres, n'ont pas pris part au débat et au vote.</i>	18 000,00 €
• Musée de la Typographie	500,00 €
• APE « Le coup de pouces des parents »	500,00 €
• Amicale des sapeurs-pompiers Douchy	150,00 €
• Association CAT'S LINE DANCERS - HASPRES	200,00 €
• Crédit pour subventions exceptionnelles (Réserve)	800,00 €
TOTAL :	54 035,00 €

Le versement de ces subventions s'effectuera de la façon suivante :

- Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 150 € seront versées en une seule fois,
- Les subventions d'un montant supérieur à 150 € et inférieur à 1 500 € seront versées en deux fois,
- Les subventions d'un montant supérieur ou égal à 1 500 € seront versées en plusieurs fois à la discrétion de Monsieur le Maire (sans pour autant dépasser 4 acomptes),

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte délibération suite à sa transmission en Sous-Préfecture et à sa publication le 29 avril 2026.
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Haspres, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Jean-François DELATTRE

